



Communauté De Communes Des Savanes

DELIBERATION N° 31/2012/CCDS RELATIVE A LA MISE A DISPOSITION DES PERSONNELS COMMUNAUX

Séance du 29 juin 2012

L'an deux mil douze et le vingt-neuf juin 2012 à dix-huit heures, le Conseil communautaire convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en salle des délibérations de la mairie de Kourou, sous la présidence de M. Jean-Claude MADELEINE

Présents :

Titulaires

M. MADELEINE Jean-Claude, Président
MM. PUTCHA Robert, LAZZAROTTO William, APOUYOU Bruno, HORTH René-Serge,
Mmes Nadège NADEAU, France CLET-COURAT, Lydie CARISTAN et Karine ZULEMARO

Suppléants remplaçants

Mme JACARIA Véronique (remplaçant de M. Charles RINGUET)
M. Gilles DUFAIL (remplaçant de Mme CAMON Françoise)

Conseillers communautaires formant la majorité des membres en exercice

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

Vu l'avis favorable du Bureau en sa séance du 22 juin 2012 ;

Entendu l'exposé du rapport du Président,

Après en avoir délibéré,

ARTICLE 1 : DONNE ACTE au Président de son rapport,

ARTICLE 2 : APPROUVE la mise à disposition à temps partagé du 1^{er} juillet au 31 décembre 2012, au profit de la CCDS, des agents des communes d'Iracoubo, Kourou, Saint-Elie, Sinnamary. Il est précisé que la CCDS versera les indemnités forfaitaires à chaque agent. Cette dépense sera imputée au budget de la CCDS.

ARTICLE 3 : AUTORISE le Président à signer tous les actes afférents à cette affaire.

Vote :

-Nombre de conseillers en exercice : 20
-Nombre de conseillers présents : 11
-Pour : 11
-Contre : 00
-Abstention(s): 00

Fait et délibéré à Kourou en séance publique, le 29 juin 2012

Pour extrait et certifié conforme

Le Président,

Jean-Claude MADELEINE



PREFECTURE DE LA GUYANE
BUREAU DU COURNIER

03 JUL 2012

ARRIVEE

Transmis A.....